

Compte-Rendu

Date : 9 janvier 2015	Projet : Contrôle citoyen – vidéosurveillance
Présents : <ul style="list-style-type: none">• Olivier Échappé (OE) – Président du comité d'éthique de vidéosurveillance de Nogent-sur-Marne de 2011 à 2014• Vincent Martin (VM) – Président de l'ACTION	Objet : Échange autour du rôle du comité d'éthique (CE) de vidéosurveillance au cours de la dernière mandature.
Diffusion : OE, VM, Laurent Nguyen (ACTION)	

Relation de M. Échappé avec la municipalité

Bien que non-adhérent à l'UMP, OE a été conseiller de Jacques Chirac à l'Élysée, suppléant d'un député RPR et conseiller municipal à Nogent-sur-Marne sur les bancs de la majorité pendant plusieurs années aux côtés de Jacques Martin (JM), l'actuel maire de la ville.

JM a proposé à OE le siège de président au moment de la constitution du comité d'éthique en tant que magistrat résidant dans la commune.

Constitution du comité aujourd'hui

Suite à l'appel de VM, OE a demandé à Sébastien Eychenne quel était le statut actuel de ce comité. Ce dernier a précisé qu'il avait disparu avec le changement de mandature et qu'il était en attente d'être reconstitué. Il semble que la majorité municipale n'était pas en réflexion sur la reconstitution de ce comité avant l'appel d'OE.

Réunions du CE

Le CE s'est réuni 4 ou 5 fois depuis sa création en 2011 (2 fois l'année de sa création du fait de la rédaction de la charte, puis une seule fois par an).

Ces réunions ont donné lieu à des communications d'information de la part des polices nationales et municipales. Ainsi, la localisation des caméras a été présentée avec un certain nombre de données techniques (notamment sur la possibilité de masquer les zones privées).

Les débats de ces réunions, au lieu de se porter uniquement sur l'objet du CE, étaient souvent un prolongement du débat du conseil municipal sur le fond de la mise en place de la vidéosurveillance.

Activités du comité

Le comité n'a eu qu'une activité limitée, ce qui s'explique par un manque de demande de la part des citoyens selon OE. Il n'a en effet été saisi que deux fois approximativement depuis sa création.

Du fait de ce manque d'activité, il a été décidé dans le CE de ne pas produire le rapport annuel tel qu'indiqué dans l'article 4.2 de la charte.

Le CE a effectué une visite des locaux de la police municipale.

Visite de la CNIL

OE a été appelé le jour de la visite impromptue de la CNIL en 2012 mais n'a pu assister à leur contrôle du fait de son emploi du temps.

OE a reçu les documents avec les recommandations de la CNIL sur les différentes irrégularités relevées qui étaient mineures au demeurant selon OE bien qu'il ne se souvienne pas de leur détail.

OE a indiqué qu'il s'agissait d'un contrôle inopiné de la CNIL sans motif particulier.

Demandes des citoyens

OE n'a pas été mis au courant de la demande de visionnage de vidéos effectuée par VM la semaine dernière.

OE a indiqué que seulement 2 demandes de visionnage d'images ont été effectuées sur la période 2011-2014.

Actions

VM a demandé à OE de lui communiquer copie des compte-rendus des réunions du CE ainsi que des recommandations de la CNIL à la ville de Nogent-sur-Marne.

Nota bene : le contenu de ce compte-rendu a été validé par l'ensemble des participants.